

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024 à 20 H 30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Absents : 2 (représentés)
Exclus : 0

Date de la convocation : 17 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Evelyne PETIT, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 18 Juillet 2024,
- 2°) - Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 24 Septembre 2024,
- 3°) - Décisions prises par Madame le Maire par délégations,
- 4°) - Rénovation énergétique éclairage LED salle de la Fontaine – Validation du devis et demande de subvention,
- 5°) - Délégation des admissions en non-valeur des créances de faibles montants,
- 6°) - Travaux station d'épuration,
- 7°) - Point sur les problèmes rencontrés sur le poste de relevage,
- 8°) - Animations à venir,
- 9°) - Questions diverses.

Etaient présents :

M.M PELISSE, BARTHERE, BACOU, LABAUME, BOYER, CALAMOTE, DESSERRE, LAYNET, LUCCHETTI, LUX, PECHMEJA, PERRY-PELISSIER,

Absent : Mme SEBASTIAN-RAMOS qui a donné pouvoir à Mr LABAUME, Mr SPIELMANN qui a donné pouvoir à Mr CALAMOTE

Secrétaire de séance : Mme Samantha PERRY-PELISSIER

La séance est ouverte à 20 H 34

* * *

DOSSIER N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 18 JUILLET 2024

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

DOSSIER N°2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

DOSSIER N° 3 : DECISIONS PRISES PAR Mme LE MAIRE PAR DELEGATIONS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ».

Madame PETIT donne toutes les explications utiles sur les différents devis validés.

OBJET	MONTANT TTC
COMMUNE :	
CARAMAN VERT : Entretien tracteur TORO	1085.00 €
AUDIOTEC : réparation régie lumière	235.20 €
BOUCHIAT : réparation lave-vaisselle école	228.00 €
EN VERRE ET CONTRE TOUT : réparation vitrail église	436.32 €
LOU COUTEYT : réfection WC ALAE	1818.60 €

DOSSIER N° 4 – RENOVATION ENERGETIQUE : ECLAIRAGE LED SALLE DE LA FONTAINE

Délibération N° 2024-46

Madame le Maire indique aux élus que dans le cadre de la rénovation énergétique, il convient de remplacer les luminaires existants par des luminaires à basse consommation LED dans la salle de la Fontaine.

Après avoir étudié plusieurs devis, elle propose de choisir le devis N° DC5790 de la société PAS-TRELEC d'un montant de 26 479.19 € HT, soit 31 775.03 € TTC.

Après avoir procédé au vote, les élus valident à l'unanimité cette proposition.

DOSSIER N° 5 : DELEGATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CREANCES DE FAIBLES MONTANTS AU CENTRE DES FINANCES DE REVEL

Délibération N° 2024-47

Madame le Maire indique qu'afin de fluidifier la procédure d'apurement des créances irrécouvrables, les assemblées délibérantes ont la possibilité de déléguer l'admission en non-valeur desdites créances de faibles montants aux exécutifs locaux en-deçà du seuil de 100.00 €, conformément au décret N° 2023-523 du 29 Juin 2023.

Ce seuil constitue un plafond légal, les assemblées délibérantes demeurent libres de fixer une limite de délégation inférieure.

Ledit seuil ne peut être supérieur à celui fixé par l'assemblée délibérante pour chaque titre correspondant à une créance irrécouvrable, il s'applique à chacune des créances irrécouvrables présentées en non-valeur par le comptable public. Le montant du seuil s'apprécie par solde restant dû sur chaque titre de recette pris individuellement.

Madame le Maire propose de donner délégation au centre des finances locales de Revel pour toutes les catégories de créances en-deçà de la somme de 100.00 €.

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

DOSSIER N° 6 - TRAVAUX STATION D'EPURATION

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Guy BARTHERE pour présenter ce dossier.

Celui-ci fait un historique sur le fonctionnement de la station d'épuration depuis sa création.

Il rappelle que depuis 2009, la station fonctionne avec des biodisques et des problèmes de rejets sont récurrents.

Des travaux de modification desdits biodisques ont été validés par délibération en date du 5 Mars 2024 consistant, entre autres, à la reprise de la structure en polypropylène pour l'ajout d'une cuve d'eau filtrée.

Pour information, il indique que lesdits travaux viennent de se terminer.

DOSSIER N° 7 – PROBLEMES RENCONTRES AVEC LE POSTE DE RELEVAGE

Madame le Maire précise qu'il s'agit plus précisément d'un problème rencontré sur le réseau d'assainissement du lotissement « Les Hauts de Préserville » et donne la parole à Monsieur Daniel PELISSE pour présenter ce dossier.

Celui-ci rappelle que le poste de relevage, propriété de la commune, permet aux lotissements « Les Hauts de Préserville » et « Château Vert » de déverser les eaux usées dans le réseau d'assainissement. Ce poste ne présente aucun dysfonctionnement.

Toutefois, s'agissant du réseau, un problème d'obstruction en amont du poste de relevage a été signalé et a entraîné une intervention urgente de Veolia. La présence de déchets non autorisés a été constatée dans le réseau.

Une réunion regroupant les représentants des lotissements sera programmée afin d'éclaircir la gestion et l'entretien des réseaux privés.

DOSSIER N° 8 – ANIMATIONS A VENIR

Madame Evelyne PETIT donne la parole à Madame Sylvie LUCCHETTI pour présenter ce dossier. Celle-ci présente les différentes manifestations à venir :

- **Cérémonie du 11 Novembre** : se déroulera ce même jour à 11 Heures, suivie d'un vin d'honneur,
- **13 Novembre 2024** : Cinéma → « Les barbares »,
- **7 Décembre 2024** : Marché de Préserville → un moment convivial autour de châtaignes grillées
- **11 Décembre 2024** : Cinéma → 15 H 00 : « Le robot sauvage »
→ 20 H 30 : « Monsieur AZNAVOUR »
- **14 Décembre 2024** : Théâtre → 20 H 30 : « Crise en quarantaine »

La journée FNACA avec les anciens combattants du secteur s'est déroulée le 12 Octobre dernier à la salle de la Fontaine, cette cérémonie a réuni près de 200 anciens combattants. Avant le repas, un dépôt de gerbe au monument aux morts de Préserville a eu lieu en présence, entre autres, de Madame Evelyne PETIT, Monsieur Daniel PELISSE, Mme Sandrine VERCRUYSSSE, Maire d'Aurin, et d'une représentante de la mairie de Sainte Foy d'Aigrefeuille.

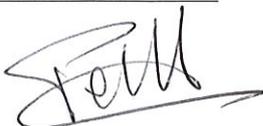
Monsieur Marc DESSERRE indique qu'une soirée « animations jeux » aura lieu le vendredi 22 Novembre 2024 à la bibliothèque municipale de Préserville de 20 H 00 à 22 H 00. Des flyers seront distribués aux administrés.

QUESTIONS DIVERSES

- *Madame Evelyne PETIT* :
 - la bibliothèque municipale Préserlivres a le plaisir d'accueillir trois nouveaux bénévoles,
 - la mairie a fait l'acquisition d'un lecteur de puce pour animaux errants,
 - modalités d'utilisation du terrain de tennis pour les non adhérents : pour rappel, le tennis club propose des « pass été » et des « pass vacances »,
 - suite à un signalement, a indiqué au propriétaire du bois situé au-dessus de la station d'épuration qu'un enfant s'est blessé sur des déchets entreposés sur sa propriété. Ce dernier doit faire les vérifications utiles sur les lieux,
 - *Messieurs BOYER et LAYNET* :
 - proposent de planter des rosiers au rond-point chemin d'En Roussel. Les élus donnent leur accord,
 - abattront au mois de Novembre prochain l'arbre mort situé place de l'Eglise,
 - *Monsieur BOYER* :
 - souligne le mauvais état du clocher de l'église de Préserville. Les élus s'occupent de ce dossier,
 - *Monsieur Daniel PELISSE* :
 - indique que par délibération en date du 30 Mai 2024, le lot N° 51 (parcelles ZH 291 et 309) du lotissement communal l'Oustalou a été mis en vente au prix de 280 000.00 €. Aucun acquéreur à ce jour malgré quelques visites. Après discussion et vote des élus, ils décident de ne pas baisser le prix de vente de ce terrain.
- Baisse du prix de vente du terrain : POUR : 6 - CONTRE : 9

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 H 36

A Préserville, le
Evelyne PETIT
Maire de Préserville



Samantha PERRY PELISSIER
Secrétaire de séance

